

PIECES A FOURNIR POUR CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI) / PASSEPORT

DÉPÔT DE LA DEMANDE SUR RENDEZ-VOUS : <https://ville-cugnaux.fr>

PRE-DEMANDE à faire sur le site <https://ants.gouv.fr> (à imprimer) ou formulaire CERFA à compléter (disponible en mairie)

Présence du demandeur obligatoire au dépôt du dossier

MERCI DE FOURNIR LES ORIGINAUX ET LES PHOTOCOPIES DE VOS DOCUMENTS

	CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ	PASSEPORT
TIMBRES FISCAUX achat sur : http://timbres.impots.gouv.fr	uniquement pour cause de perte ou de vol : 25 €	personne majeure : 86 € plus de 15 ans : 42 € moins de 15 ans : 17 €
1ERE DEMANDE	- Copie intégrale de l'acte de naissance (- 3 mois) * ou passeport valide - Justificatif de domicile au nom du demandeur (-1 an) - 1 photo couleur conforme (- 6 mois) format 35x45 mm	- Copie intégrale de l'acte de naissance (- 3 mois) * ou carte d'identité - Justificatif de domicile au nom du demandeur (-1 an) - 1 photo couleur conforme (- 6 mois) format 35x45 mm
RENOUVELLEMENT <small>Toutes les CNI produites à des majeurs à partir du 01/01/2004 sont valables 5 ans de plus sur le territoire Français.</small>	- Carte nationale d'identité - Justificatif de domicile au nom du demandeur (-1an) - 1 photo couleur conforme (- 6 mois) format 35x45 mm - Changement d'état-civil (nom d'épouse): acte de mariage (- 3 mois)	- Passeport à renouveler + carte d'identité si passeport expiré - Justificatif de domicile au nom du demandeur (-1an) - 1 photo couleur conforme (- 6 mois) format 35x45 mm - Changement d'état-civil (nom d'épouse): acte de mariage (-3 mois)
PERTE OU VOL	- Déclaration de perte en mairie ou de vol en gendarmerie - Acte de naissance (-3 mois) * ou passeport valide - Dernier avis d'imposition sur le revenu - 1 photo couleur conforme (-6 mois) + 1 pièce avec photo (carte vitale, permis etc ...)	- Déclaration de perte en mairie ou de vol en gendarmerie - Acte de naissance (-3 mois) * ou carte d'identité valide - Dernier avis d'imposition sur le revenu - 1 photo couleur conforme (-6 mois) format 35x45 mm
POUR LES MINEURS PRESENCE DE L'ENFANT ET DU REPRESENTANT OBLIGATOIRE Si monoparental : - Attestation sur l'honneur indiquant que ce dernier n'a plus de contact avec le parent absent	- Documents demandés ci-dessus (selon le cas de l'enfant) - carte d'identité ou passeport du parent présent au RDV - Justificatif de domicile du parent (-1an) parents non mariés ou divorcés : - pièce d'identité du parent absent - Jugement de divorce, de séparation ou attestation du parent absent autorisant l'établissement de la pièce d'identité de l'enfant garde alternée : - Justificatif de domicile des deux parents - Carte d'identité ou passeport des deux parents - Jugement de divorce stipulant la garde alternée	- Documents demandés ci-dessus (selon le cas de l'enfant) - carte d'identité ou passeport du parent présent au RDV - Justificatif de domicile du parent (-1an) parents non mariés ou divorcés : - pièce d'identité du parent absent - Jugement de divorce, de séparation ou attestation du parent absent autorisant l'établissement de la pièce d'identité de l'enfant garde alternée : - Justificatif de domicile des deux parents - Carte d'identité ou passeport des deux parents - Jugement de divorce stipulant la garde alternée
PERSONNES HERBERGÉES ENFANTS MAJEURS	- Documents demandés ci-dessus (selon le cas du demandeur) - Attestation d'hébergement - Justificatif de domicile de l'hébergeant (-1 an) - Carte d'identité ou passeport de l'hébergeant	- Documents demandés ci-dessus (selon le cas du demandeur) - Attestation d'hébergement - Justificatif de domicile de l'hébergeant (-1 an) - Carte d'identité ou passeport de l'hébergeant
PERSONNES NATURALISÉES	- Justificatif de domicile (-1an) - 1 photo couleur conforme (-6 mois) format 35x45 mm - Passeport étranger - Certificat de nationalité Française - Décret de naturalisation - PV de restitution du titre de séjour ou original du titre de séjour ou attestation sur l'honneur indiquant la perte de ce titre.	- Justificatif de domicile (-1an) - 1 photo couleur conforme (-6 mois) format 35x45 mm - Passeport étranger - Certificat de nationalité Française - Décret de naturalisation - PV de restitution du titre de séjour ou original du titre de séjour ou attestation sur l'honneur indiquant la perte de ce titre.

* Il convient de vérifier en amont sur www.service-public.fr si votre commune de naissance est reliée sur COMEDDEC. Si tel est le cas, vous serez dispensé de transmettre la copie intégrale de l'acte de naissance.

Contact : 05 62 20 76 20 accueil.mairie@mairie-cugnaux.fr